



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal n° 25-2019

Octroi d'un crédit d'étude de CHF 82'000.- pour participer à un projet d'étude en matière de développement territorial durable

Membre	Fonction	03.10.2019
Eric Bron	Membre	x
Armand Jost	Président	
Isabel Matos	Membre	
Philippe Muggli	Membre, rapporteur	x
Andreas Zaugg	Membre	

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En date du 4 octobre 2019 les membres de la Commission des finances (Cofin), ainsi que les membres de la commission ad hoc ont rencontré M. le Syndic Thierry Ami en charge de ce dossier.

La Cofin les remercie pour les explications détaillées reçues et pour les échanges transparents, constructifs et très utiles à la rédaction de ce rapport.

L'objectif de ce rapport est de permettre à la Cofin de donner son point de vue sur la pertinence de cet investissement et l'emploi du budget communal pour ce faire.

2. Analyse de la Commission

La Cofin salue et soutient l'initiative de la Municipalité, ce projet étant une suite logique au projet Métamorphose qui a recueilli un grand succès à Cugy. Nous profitons de rappeler qu'il a également pour but de densifier ou de rendre constructible des parcelles de zones villas qui, bien qu'ayant un CUS très bas, disposent malgré tout de réserves constructibles.

Les résultats de cette étude serviront non seulement à notre commune dans l'aménagement de son Plan d'affectation (PA), mais permettra aussi (nous l'espérons vivement) d'influer sur certaines réflexions du Service du développement territorial (SDT).

Le rôle de la Commune dans cette étude consiste à choisir un certain nombre d'habitants de notre Commune, ainsi que certains Municipaux ou collaborateurs de l'Administration, et à fournir un soutien logistique, tel que mise à disposition de salles par exemple.

Actuellement il y a 3 communes ou ville inscrites : Vevey, Echandens et Cugy, une seconde commune de la Région Morges est intéressée, soit vraisemblablement 4 participants au total.

Nous vous renvoyons au rapport de la Commission ad hoc pour les aspects techniques de ce Préavis

3. Conclusion de la Commission

Comme le montrent les comptes depuis quelques années, la capacité contributive des habitants de Cugy a tendance à diminuer. Si nous ne faisons rien, Cugy sera moins attractif et un risque d'érosion de la population a aussi été mis en évidence par certaines analyses.

La structure des coûts pour la Commune est la suivante :

- 2 modules obligatoires et 2 modules facultatifs à CHF 24'000.- chacun ;
- Frais d'évaluation et de reproduction de CHF 20'000.-

Soit CHF 116'000.- par Commune.

Sachant que :

- La Confédération devrait y participer à raison de 50% des coûts, mais au maximum de CHF 200'000.- pour l'ensemble du projet ;

La Commune a également prévu un montant complémentaire de CHF 24'000.- pour la logistique on arrive à un montant maximal pour ce projet de CHF 82'000.- soit un montant annuel maximal de CHF 16'500.- (si 4 communes participent au projet). Le tableau ci-dessous, tiré de l'annexe III synthétise les coûts.

2. Financement

	Hypothèse à 2 communes	Hypothèse à 3 communes	Hypothèse à 4 communes
Coût global sur 4 ans	232 000.00 CHF	348 000.00 CHF	464 000.00 CHF
Financement			
Apport de la Confédération	116 000.00 CHF	174 000.00 CHF	200 000.00 CHF
50% des coûts, 200'000.00 CHF au maximum	50%	50%	43%
Apport des communes ensemble	116 000.00 CHF	174 000.00 CHF	264 000.00 CHF
Apport de chaque commune	58 000.00 CHF	58 000.00 CHF	66 000.00 CHF
Budget annuel à prévoir pendant 4 ans			
Pour chaque commune	14 500.00 CHF	14 500.00 CHF	16 500.00 CHF

Il est encore à relever que le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), fortement intéressé à ce projet pourrait rembourser entre 30 et 50% des coûts assumés par Cugy. Les coûts figurant sur le tableau ci-dessus n'en tiennent dès lors pas compte, la Commune devant avancer les fonds.

Enfin, s'il n'y a pas suffisamment de personnes inscrites au premier module obligatoire ou à un autre, la Commune de Cugy ne donnera pas suite au projet.

4. Proposition de la Commission

Compte tenu de ces considérations, la Cofin propose au Conseil communal d'accepter le préavis 25-2019 et

- d'autoriser la Municipalité à participer au projet d'étude ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 82'000.- (huitante deux mille francs) à cet effet ;
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans.

Cugy, le 17 octobre 2019

Eric Bron

Armand Jost

Isabel Matos

Philippe Muggli

Andreas Zaugg